

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GUICHE

Séance du 10 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf et le dix avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par convocation du 2 avril 2019, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean Yves BUSSIRON, Maire.

Etaient présents : MM. Jean Yves BUSSIRON, Thierry AIMÉ, Lilian GAILLARDET, Michel MALBET, Philippe PECASTAINGS, Raymond POUYANNÉ, Bernard SALLABERRY, Mmes Jacqueline BAREIGTS, Sandrine BUSSIRON, Pauline DELRIEU, Delphine LESCOSTEREYRES, Constance MAUGENET et Nelly MONTAUZER MERDY.

Excusé représenté : M. Pierre DIBON (pouvoir donné à Mme Sandrine BUSSIRON).

Absente excusée : Mme Céline LAFITTE.

Madame Pauline DELRIEU a été élue secrétaire.

Objet : Taux d'imposition des taxes directes locales – Année 2019

Le Maire expose à l'assemblée les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des impôts locaux.

Il ajoute que le budget communal nécessite des recettes fiscales de 273 812 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

FIXE à l'unanimité, les taux d'imposition pour l'année 2019 comme suit :

Taxes	Taux d'imposition de 2018	Taux votés en 2019	Bases 2019	Produit fiscal 2019
Taxe d'Habitation	13,85	13,85	1 047 000 €	145 010 €
Taxe Foncière (Bâti)	12,27	12,27	725 100 €	88 970 €
Taxe Foncière (Non Bâti)	53,90	53,90	73 900 €	39 832 €
TOTAL				273 812 €

Fait et délibéré à GUICHE, le 10 avril 2019

Le Maire,



Jean Yves BUSSIRON

Reçu par Contrôle de légalité, le

Affiché le 19 AVR. 2019